



# attention à...

## Réervations pour la pose **SCELLÉE** de carrelage sur canalisations et canalisations + isolant

La pose scellée d'un carrelage sur canalisations impose de prévoir dès la conception, puis de réaliser effectivement les différentes hauteurs minimales nécessaires sous carrelage (pour ravoilage, sous-couche isolante, mortier de scellement...). Et ce, afin d'éviter de futurs décolllements ou fissurations.

### ■ Le constat :

- les carreaux se fissurent à l'aplomb des canalisations ;
- le carrelage s'affaisse par endroits.

### ■ Les causes :

- **défauts de conception de l'ouvrage :**
  - réservation insuffisante,
  - compressibilité de la sous-couche isolante inadaptée à l'usage du local ;
- **défauts de mise en œuvre :**
  - absence de ravoilage sur les tuyaux qui sont enrobés dans le mortier de pose,
  - la sous-couche isolante est posée directement sur les canalisations. C'est interdit !
  - la sous-couche est posée de part et d'autres des tuyaux. Le tout est recouvert d'une autre plaque isolante. C'est également interdit !

### Analyse des risques

## Réservation et compressibilité insuffisantes, faible épaisseur du mortier

- La réservation insuffisante n'a pas permis la réalisation d'un ravoilage. L'épaisseur du mortier de pose est trop faible au-dessus des canalisations. Ces dernières créent un point dur dans le carrelage qui favorise l'apparition de fissures.

- Si la compressibilité de la sous-couche est insuffisante pour l'usage ou si cette dernière est posée directement sur les tuyaux, elle se tasse entraînant par la suite le tassement du complexe carrelé. À la longue, les carreaux se fissurent et cassent.



# Réervations pour la pose scellée de carrelage sur canalisations et canalisations + isolant

## Prévention

La pose scellée de carrelage relève du DTU 52.1, la mise en œuvre de l'isolant relève du DTU 26.2/52.1.

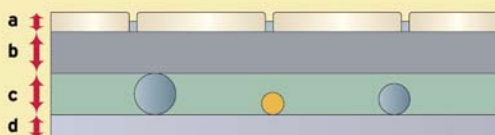
## Au stade de la conception

Le maître d'œuvre doit absolument prévoir une **réserve suffisante** pour pouvoir réaliser un ravaillage conformément aux DTU. Cette hauteur peut être importante et aller jusqu'à 20 à 21 cm.

**Choix de la compressibilité de la sous-couche (SC) :**

- SC1 = Peu compressible ;
- SC2 = Compressible.

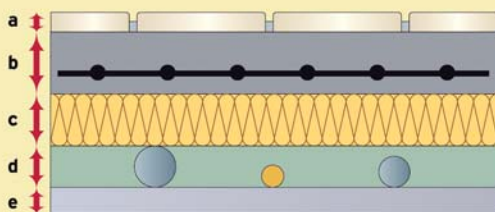
## Au stade de l'exécution



### Pose scellée sur canalisations

- a. Carrelage
- b. Mortier de scellement du carrelage
- c. Ravaillage obligatoire sur canalisations et fourreaux
- d. Plancher ou dallage

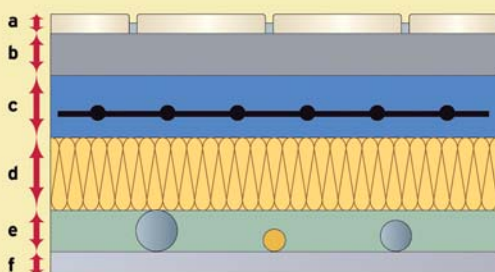
Exemple de réservation totale de 9 cm (a : 1 cm ; b : 4 cm ; c : 4 cm)



### Pose scellée sur isolant de classe SC1 + canalisations

- a. Carrelage
- b. Mortier de scellement du carrelage sans treillis avec 6 cm mini, ou avec treillis si 5 cm mini
- c. Sous-couche isolante de classe SC1
- d. Ravaillage obligatoire sur canalisations et fourreaux
- e. Plancher ou dallage

Exemple de réservation totale de 16 cm (a : 1 cm ; b : 6 cm ; c : 5 cm ; d : 4 cm)



### Pose scellée sur isolant de classe SC2 + canalisations

- a. Carrelage
- b. Mortier de scellement du carrelage
- c. Forme avec un treillis soudé
- d. Sous-couche isolante de classe SC2
- e. Ravaillage obligatoire sur canalisations et fourreaux
- f. Plancher ou dallage

Exemple de réservation totale de 22 cm (a : 1 cm ; b : 4 cm ; c : 6 cm ; d : 7 cm ; e : 4 cm)



**Attention :** Le ravaillage doit venir à fleur de la canalisation la plus haute afin d'offrir un support parfaitement plan.

## Pour en savoir plus

- Norme NF P61-202 (Réf. DTU 52.1) *Revêtements de sol scellés - Partie 1: Cahier des clauses techniques - Partie 2: Cahier des clauses spéciales*, décembre 2003.
- Norme NF DTU 26.2 (P14-201) *Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques*, avril 2008.
- Norme NF P61-203 (Partie commune au DTU 26.2 et au DTU 52.1) *Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage*, décembre 2003.
- **Calepin de chantier** *Revêtements de sols scellés et mise en œuvre de sous-couches* conçu par

l'UNECB-FFB (Union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment) et l'Una Maçonnerie-carrelage de la Capeb.

- **MÉMO CHANTIER®** *Sols carrelés, quelques bonnes pratiques en locaux à faibles sollicitations (P2, P3)*, téléchargeable sur le site [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com).
- **Plaquette Réervations pour la pose de sols carrelés - Locaux intérieurs à faibles sollicitations P2-P3 (sans siphon de sol) et sols extérieurs (balcon, loggia, terrasse)**, téléchargeable sur le site [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com).